

Communiqué du groupe des élus Vic Au Coeur : Conseil Municipal du 26 mars ou « le déni de démocratie »



Communiqué du groupe des élus Vic Au Coeur : Conseil Municipal du 26 mars ou « le déni de démocratie »

Le groupe des élus Vic Au Coeur communique :

"Selon le code général des collectivités, « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »

Fondamentalement, le « Conseil décide et le Maire exécute », nous dit la Loi.

Le groupe des élus de Vic Au Cœur s'est donc posé la question de la nécessité du transfert des 31 délégations demandées par la Maire, sous prétexte que les dossiers alourdissent les séances du Conseil.

Il faut savoir que ces délégations permettent la signature des marchés publics sans mise en concurrence, jusqu'à 40 000 € pour des biens mobiliers et jusqu'à 100 000 € pour des travaux.

Or, pendant le mandat qui s'est achevé, on comptabilise une dizaine de décisions de ce type, prises par la Maire entre deux réunions.

Pas de quoi surcharger le Conseil municipal !

Mais il y a plus grave et des incohérences nous posent questions.

A titre d'exemple, le 24 mars 2025, la décision de signer le devis présenté par la société AIRESERVICES de **71 851,20 €** est prise pour équiper une aire de camping-car.

Or le 17 avril 2025, soit près d'un mois après la signature pour l'aménagement, est prise la décision de confier à la société INGC d'Auch une étude de faisabilité concernant l'aménagement d'une aire de camping-car.

Il a été décidé d'équiper une aire de camping-car avant d'avoir étudié s'il était possible de l'aménager !!

La proposition du groupe Vic Au Cœur, de ne pas déléguer au Maire les 31 délégations, sauf une, n'a pas été acceptée par le Conseil Municipal.

Il s'agit en tout état de cause d'un « déni de démocratie ».

La Maire exécute les décisions qu'elle prend toute seule, or nous refusons de n'être qu'une « chambre d'enregistrement » !

Vic Au Cœur

Pour nous contacter, nous rencontrer, vous pouvez nous écrire : vicaucœur@gmail.com "

